



MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport d'audit définitif de la gestion du RHD 57 par MOSELLE TELECOM

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-245</p>
--

Le 24 janvier 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TACCONI.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L. 5721-1 et L. 1411-3 ;

VU la convention de Délégation de Service Public notifiée le 22 décembre 2005 pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que ces 8 avenants ;

VU le rapport n° CSR 2022-245 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023.

CONSIDERANT le lancement d'un audit du Déléataire notifié par courrier fin juillet 2021. Cet audit a été demandé par MOSELLE FIBRE après avoir constaté certains dysfonctionnements de son Déléataire, MOSELLE TELECOM, en particulier vis-à-vis de sa difficulté à remettre des éléments et pièces liés à l'exploitation du réseau, demandés depuis plus d'un an.

CONSIDERANT la transmission du rapport d'observations provisoires de l'audit de la gestion par MOSELLE TELECOM du RHD 57 sur les années 2015 à 2020 au délégataire le 25 octobre 2022. Ce rapport d'observations provisoires fait état d'une opacité et d'un manque de suivi dans la gestion du réseau de la part de MOSELLE TELECOM. Ce rapport fait état également d'un manque d'investissement dégradant le niveau d'exploitabilité du réseau, d'une qualité de service dégradée et d'une absence de commercialisation.

CONSIDERANT la réponse du Déléataire, annexée au rapport d'audit provisoire de MOSELLE FIBRE, transmise le 9 décembre 2022. Cette réponse ne comporte aucun argumentaire technique ou factuel et n'est en aucun cas de nature à répondre aux inquiétudes du Délégant.

CONSIDERANT que le rapport d'audit définitif est constitué du rapport d'audit de MOSELLE FIBRE et de la réponse de MOSELLE TELECOM.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : ACTE** du rapport définitif d'audit de la gestion du RHD 57 par Moselle Telecom,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures correctives face aux manquements établis,
- **ARTICLE 3 : LANCE**, sur proposition de la commission RHD 57, la réflexion sur les perspectives stratégiques du réseau à l'échéance du contrat avec MOSELLE TELECOM,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 18
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président

Le Secrétaire



Pierre TACCONI



Patrick RISSER